

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent des ressources humaines présente son deuxième rapport :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 13 juin 2011.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 22 — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières/The Securities Amendment Act*;
- projet de loi 27 — *Loi sur le Jour du patrimoine ukrainien-canadien au Manitoba/The Manitoba Ukrainian Canadian Heritage Day Act*;
- projet de loi 44 — *Loi sur la pension de la fonction publique et modifications connexes/The Civil Service Superannuation and Related Amendments Act*;
- projet de loi 45 — *Loi corrective de 2011/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2011*;
- projet de loi 47 — *Loi sur le Conseil consultatif de l'accessibilité et modifiant la Loi sur les achats du gouvernement/The Accessibility Advisory Council Act and Amendments to The Government Purchases Act*;
- projet de loi 48 — *Loi sur la planification et les affectations de biens-fonds concernant les emplacements scolaires (modification de diverses dispositions législatives)/The Planning and Land Dedication for School Sites Act (Various Acts Amended)*;
- projet de loi 49 — *Loi modifiant la Loi sur l'aide à l'emploi et au revenu et le Code de la route/The Employment and Income Assistance Amendment and Highway Traffic Amendment Act*.

Composition du Comité :

- M. ALTEMEYER;
- M. BRIESE;
- M. DEWAR;
- M. EICHLER;
- M^{me} la ministre HOWARD;
- M. le ministre LEMIEUX;
- M^{me} MITCHELSON;
- M^{me} ROWAT;
- M. le ministre SWAN;
- M. WHITEHEAD;
- M^{me} la ministre WOWCHUK.

Le Comité a élu :

- M. ALTEMEYER à la présidence;
- M. DEWAR à la vice-présidence;
- M. MARTINDALE à la vice-présidence.

Substitutions effectuées pendant la réunion :

- M. MARTINDALE remplace M. DEWAR;
- M. DERKACH remplace M. EICHLER;
- M^{me} la ministre ALLAN remplace M. le ministre SWAN.

Motion :

Le Comité a adopté la motion qui suit :

Il est proposé que le conseiller législatif soit autorisé à apporter toutes les modifications nécessaires au projet de loi 44 afin que celui-ci reflète les amendements dont il a fait l'objet lors de son étude en comité, notamment la suppression de l'annexe B et du texte figurant entre la formule d'édition et l'article 1 de l'annexe A. Il est de plus proposé que le conseiller législatif soit autorisé à réimprimer le projet de loi tel qu'il a été amendé.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu les 21 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 47 — *Loi sur le Conseil consultatif de l'accessibilité et modifiant la Loi sur les achats du gouvernement/The Accessibility Advisory Council Act and Amendments to The Government Purchases Act* :

David Lepofsky	Accessibility for Ontarians with Disabilities Act Alliance
Gary Dyson et Terry McIntosh	Particuliers
Doug Momotiuk	Manitoba Deaf Association
Dennis Zimmer	Particulier
Patrick Falconer	Barrier-Free Manitoba

Jeannette Delong	Abilities Manitoba
Kevin Rebeck	Fédération du travail du Manitoba
Orland Backstrom	Manitoba Supported Employment Network
Paula Keirstead	Manitoba League of Persons with Disabilities
Janet Letkeman	Particulier
Valerie Wolbert	Friends of People First
D ^{re} Jennifer Frain	New Directions for Children, Youth, Adults and Families Inc.
Ross Eadie	Particulier
Jim Derksen	Particulier
Laurie Helgason	Particulier
Bob Montpetit	Particulier
David Steen	Particulier
Rob Cox	Particulier
Samuel Unrau	Particulier
Gisèle Saurette-Roch	Conseil provincial des femmes du Manitoba
Jordan Sangalang	Particulier

Le Comité a entendu les 12 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 48 — *Loi sur la planification et les affectations de biens-fonds concernant les emplacements scolaires (modification de diverses dispositions législatives)/The Planning and Land Dedication for School Sites Act (Various Acts Amended)* :

Robert Rivard	Association des commissions scolaires du Manitoba
Michael Carruthers	Urban Development Institute
Eric Vogan	Qualico
Alan Borger	Ladco Company Limited
Mike Moore	Manitoba Home Builders Association
Jonathan Fahr	Fahr Group
Jerry Klein	GenStar Development Company
Tim Comack	Ventura Land Company
Norm Boyle	North Grassie Properties
Les McLaughlin	Pollock & Wright Land Surveyors
Frank Bueti	Particulier
Kim Raban	Particulier

Exposés écrits :

Le Comité a reçu les deux exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 47 — *Loi sur le Conseil consultatif de l'accessibilité et modifiant la Loi sur les achats du gouvernement/The Accessibility Advisory Council Act and Amendments to The Government Purchases Act* :

Doug Dobrowolski	Association des municipalités du Manitoba
Karl Riese	Particulier

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N^o 22) — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières/The Securities Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 27) — *Loi sur le Jour du patrimoine ukrainien-canadien au Manitoba/The Manitoba Ukrainian Canadian Heritage Day Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que l'article 1 soit amendé par substitution, à « de juillet », de « précédant le premier lundi d'août ».

Il est proposé que le dernier paragraphe du préambule soit amendé par substitution, à « de juillet », de « précédant le jour férié provincial (le premier lundi d'août) ».

(N^o 44) — *Loi sur la pension de la fonction publique et modifications connexes/The Civil Service Superannuation and Related Amendments Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Le Comité a voté la suppression des articles 1 à 56 de l'annexe B du projet de loi.

Le Comité a voté la suppression de l'article 2 du projet de loi.

Il est proposé que le titre du projet de loi soit remplacé par « LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE ».

(N° 45) — *Loi corrective de 2011/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2011*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 47) — *Loi sur le Conseil consultatif de l'accessibilité et modifiant la Loi sur les achats du gouvernement/The Accessibility Advisory Council Act and Amendments to The Government Purchases Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que l'alinéa 7(1)a) du projet de loi soit amendé par adjonction, après « systématique », de « et opportune ».

Il est proposé que le préambule du projet de loi soit amendé par adjonction, après le quatrième paragraphe, de ce qui suit :

que des mesures législatives doivent être édictées en vue de l'établissement d'une approche systémique et proactive permettant de déterminer, d'éviter et d'éliminer les barrières, laquelle approche complétera les dispositions du *Code des droits de la personne* pour que soit garantie l'accessibilité aux Manitobains,

(N° 48) — *Loi sur la planification et les affectations de biens-fonds concernant les emplacements scolaires (modification de diverses dispositions législatives)/The Planning and Land Dedication for School Sites Act (Various Acts Amended)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que l'article 2 du projet de loi soit amendé par adjonction, en ordre alphabétique, de la définition suivante :

« **division scolaire** » Division scolaire au sens du paragraphe 1(1) de la *Loi sur les écoles publiques*. La présente définition exclut la division scolaire de langue française, sauf à l'alinéa 163(1)c). ("school division")

Il est proposé que le sous-alinéa 259.1(3)a)(ii) figurant à l'article 5 du projet de loi soit amendé par substitution, à « si la commission scolaire choisit cette solution », de « si le promoteur et la commission scolaire donnent leur consentement ».

Il est proposé que l'article 7 du projet de loi soit amendé par adjonction, en ordre alphabétique, de la définition suivante :

« **division scolaire** » Division scolaire au sens du paragraphe 1(1) de la *Loi sur les écoles publiques*. La présente définition exclut la division scolaire de langue française. ("school division")

Il est proposé que le sous-alinéa 137.1(3)a)(ii) figurant à l'article 14 du projet de loi soit amendé par substitution, à « si la commission scolaire choisit cette solution », de « si le promoteur et la commission scolaire donnent leur consentement ».

(N° 49) — *Loi modifiant la Loi sur l'aide à l'emploi et au revenu et le Code de la route/The Employment and Income Assistance Amendment and Highway Traffic Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Le président,

Rapport présenté par :

M. ALTEMEYER

Le 13 juin 2011